

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_2_7

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 35

Votants : 40

Objet : Voirie -
Approbation DCE marché
travaux 2023

L' an deux mille vingt trois, le mardi 21 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 14 Février 2023

Titulaires : Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame PICAUVILLE Maryse

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Monsieur DEDOYARD Philippe a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame MARSAULT Annie

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Madame CHAUSSERAY Francine, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur SISSOKO Ousmane, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

Vu le contexte budgétaire prudentiel pour l'année 2023 compte tenu des hausses énergétiques, une enveloppe de travaux voirie est proposée à hauteur de 300 000 € ttc maximum.

Elle tient compte des reliquats de crédits des communes n'ayant pas exécuté de travaux en 2022, écartés à l'enveloppe de base 2018 :

La Boissière en Gâtine, Les Groseillers, Mazières en Gâtine, St-Lin, St-Marc La Lande, Vouhé, La Chapelle-Bâton St Christophe sur Roc, Ardin, Fenioux, Beugnon-Thireuil, Puy-Hardy, Scillé, St-Laurs, St-Maixent de Beugné, Pamplie, Surin et Xaintray.

Conformément au code de la commande publique, un marché doit être lancé pour une programmation d'exécution, dès l'attribution du marché au conseil du 18 avril jusqu'à fin décembre 2023.

PROCEDURE : adaptée, ouvert avec publicité sur profil acheteur et journal des annonces légales.

TECHNIQUE D'ACHAT : accord-cadre mono attributaire à bons de commande

NOMBRE DE LOT : 1

VARIANTES : libres mais obligation de réponse selon détail quantitatif estimatif DQE

CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES :

Prix : 60%

Valeur technique : 30% (délai de livraison-exécution et mémoire technique)

Démarche environnementale 10% (mesures prises dans la gestion du chantier et la gestion des déchets)

DATE REMISE DES OFFRES : 24 mars 2023 à 12h

Vu le Code de la commande publique
Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur
Vu la compétence Voirie d'intérêt communautaire

Considérant la situation budgétaire 2023 notamment les hausses énergétiques
Considérant les reliquats de crédits des communes n'ayant pas exécuté de travaux en 2022, écartés à l'enveloppe de base 2018, à savoir La Boissière en Gâtine, Les Groseillers, Mazières en Gâtine, St-Lin, St-Marc La Lande, Vouhé, La Chapelle-Bâton St Christophe sur Roc, Ardin, Fenioux, Beugnon-Thireuil, Puy-Hardy, Scillé, St-Laurs, St-Maixent de Beugné, Pamplie, Surin et Xaintray.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**
- D'approuver l'inscription budgétaire de l'enveloppe voirie 2023 pour 300 000 €ttc
- D'autoriser M. le Président à lancer la consultation auprès des entreprises pour le marché à procédure adaptée accord-cadre à bons de commande selon les modalités du DCE ci-dessus.

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Yves ATTOU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 21/02/2023
Publié le 24/02/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

